

CONVOCATION

Le Conseil municipal de Charentilly est convoqué le lundi 24 juin 2013, à 20 heures 30, en séance ordinaire, salle de la mairie.

Convocation affichée le 19 juin 2013.

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance.
 - Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du lundi 27 mai 2013.
 - Recrutement d'un agent d'accueil.
 - Tableau des effectifs.
 - Modification budgétaire, budget principal, amortissement complémentaire.
 - Subvention 2013, rectificatif « Arbre Voyageur »
 - Lotissement ICADE « Le Clos des Poiriers »
 - Conseil d'école du 11 juin 2013.
 - Informations sur les marchés publics.
 - Comptes-rendus des Commissions Communales.
 - Comptes-rendus des EPCI.
 - Contractualisation avec le Conseil Général.
 - Aide parlementaire.
 - Questions diverses
- Dépôt du permis d'aménager « Pièce de la Mare »

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 24 JUIN 2013

A 20 HEURES 30

L'an deux mil treize, le vingt-quatre juin à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques Boullenger, maire.

Étaient présents :

Mme Dutertre 1^{ère} adjointe, M. Lehagre 2^{ème} adjoint, Mme Bouin, 4^{ème} adjointe, M. Rué, Mme Cherreau, M. Biard, M. Savard, M. Hatwell (présent à 21 h 05), Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés qui ont donné procuration :

M. Motard, 3^{ème} adjoint à M. Boullenger, maire.
M. Guyon, conseiller municipal à M. Lehagre 2^{ème} adjoint.
M. Meichel, conseiller municipal à Mme Dutertre 1^{ère} adjointe.
Mme Lamamy-Lacoste, conseillère municipale à M. Biard, conseiller municipal.

Absent excusé :

M. Galopin, conseiller municipal.

Présents : 9

M. Hatwell, conseiller municipal présent à 21 heures 05

Votants : 13

M. le maire ouvre la séance à 20 h 30.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Après en avoir délibéré au scrutin public, Mme Bouin, 4^{ème} adjointe est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 MAI 2013 :

Le Conseil municipal au scrutin public et à l'unanimité approuve le compte-rendu.

RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ACCUEIL. Délibération n° 2013-030-4.1

M. le maire expose au Conseil municipal :

- Qu'en application de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, il s'avère nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet, à raison de 35/35^{ème} afin d'assurer l'accueil du secrétariat de la mairie.
- Que cet agent assurera les tâches qui lui seront confiées à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures.
- Que cet emploi sera pourvu en application du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

M. le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à raison de 35 heures par semaine.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à raison de 35/35^{ème}.
- De pourvoir ce poste dans les conditions statutaires édictées par le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
- D'inscrire les sommes nécessaires au budget, chapitre 012.

TABLEAU DESD EFFECTIFS. Délibération n° 2013-031-4.1

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR
Secrétaire de mairie	35/35	1	Fin du poste le 1 ^{er} janvier 2014

Rédacteur	35/35	1	Au 1 ^{er} septembre 2013
Adjoint administratif Territorial de 1 ^{ère} classe	35/35	1	Fin de poste le 1 ^{er} octobre 2013
Adjoint administratif Territorial de 2 ^{ème} classe	35/35	1	Au 16 septembre 2013
Adjoint technique principal territorial de 1 ^{ère} classe	35/35	1	/
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	35/35	1	/
Adjoints techniques territoriaux de 2 ^{ème} classe	35/35	2	/
Adjoint technique principal territorial de 2 ^{ème} classe	35/35	1	/

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré au scrutin public et à l'unanimité :

- Approuve le tableau des emplois ci-dessus présenté.
- Décide de reconduire la délibération n° 44/2007 du 9 juillet 2007 qui décidait d'adopter pour les services de la commune le bénéfice des dispositions fixées pour le temps partiel applicables aux agents communaux.
- Annule et remplace le chapitre de la délibération n° 2013-024-4.1 du 27 mai 2013 qui fixe le tableau des emplois communaux.
- Décide d'inscrire au budget pour chaque exercice, les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses générées par le tableau.

MODIFICATION BUDGETAIRE, BUDGET PRINCIPAL. Délibération n° 2013-032.7.1

A la demande de la Comptable du Trésor, il convient de procéder à des ajustements pour le compte des amortissements 2013 dans le cadre d'enfouissement de réseaux téléphoniques rue de l'Espérance amortissables sur 5 ans et non sur 15 ans comme inscrit au budget ; ce qui entraîne les modifications suivantes :

<u>Dépenses de fonctionnement</u>	
D 6811 Dotation aux amortissements	+ 605,02 €
(opération d'ordre 042)	

Recettes d'investissement

R 280421 Amortissements des immos
(opération d'ordre 042)

+ 605,02 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants : 12

Pour : 14

SUBVENTIONS 2013, RECTIFICATIF « ARBRE VOYAGEUR ». Délibération n° 2013-033-7.5.

Par délibération du 27 mai 2013, le Conseil municipal a voté une aide de 150 € à l'Arbre du Voyageur.

Le nom de cette association a été modifié pour devenir l'association « Bric à Notes » qui a repris entièrement l'activité « Arbre du Voyageur ».

Afin d'effectuer le mandatement, il convient de délibérer sur la nouvelle affectation de cette aide pour le compte de l'association « Bric à Notes ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants : 12

Pour : 12

- Décide des inscriptions suivantes :

o Subvention « Arbre du voyageur »

- 150 €

o Subvention « Bric à Notes »

+ 150 €

LOTISSEMENT ICADE « LE CLOS DES POIRIERS ».

La réunion de réception du lotissement est fixée au jeudi 11 juillet 2013.

CONSEIL D'ECOLE DU 11 JIUN 2013.

M. le maire laisse la parole à Mme Bouin, 4^{ème} adjointe afin qu'elle expose le compte-rendu.

Elle présente largement les questions abordées notamment :

- Le bilan de l'année scolaire.

- La préparation de la prochaine rentrée scolaire.

Le cours moyen 1^{ère} année a été récompensé, il a obtenu le 1^{er} prix de la Balade de l'Image année scolaire 2012-2013, le thème étant « Les choses de la nature ».

La Communauté de Communes de Gâtine et Choisses pour 1 400 € et l'association des Parents d'élèves pour 2 500 € ont aidé au financement des sorties pédagogiques.

La prochaine rentrée scolaire est fixée le mardi 3 septembre.

106 élèves étaient inscrits le jour du Conseil d'école, plus 4 en suspens aujourd'hui.

Le Conseil d'école et l'équipe enseignante jugent que l'organisation des quatre classes n'est pas satisfaisante considérant le nombre d'élèves inscrits. Les enseignantes s'en sont l'écho par courrier à M. le Directeur Académique, suivi en ce sens par une lettre de M. le maire à ce même Directeur.

Dernière minute, hors conseil :

La cinquième classe, suite à ces interventions ne sera pas fermée.

21 heures 05

M. Galopin, conseiller municipal fait part au moyen d'un SMS qu'il donne procuration à M. Hatwell, conseiller municipal.

INFORMATION SUR LES MARCHES PUBLICS.

En vertu de la délibération du 23 février 2011 portant autorisation donnée au maire de signer les marchés au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les marchés publics ont été attribués :

- Le 28 mai 2013 – Programme voirie 2013
Entreprise Colas Centre Ouest à Mettray pour 32 666,15 € HT

En cours de signature :

- Station d'épuration – Maintenance
Entreprise Véolia-Eau à Joué les Tours 8 960,00 € HT/an
hors consommable (chlorure de fer)
- Programme voirie 2013
Entreprise GTTP à Vouvray pour 9 944,42 € HT

STATION D'EPURATION EN CONSTRUCTION.

M. le maire informe le Conseil municipal que du fait des précipitations abondantes les travaux prennent du retard dans le calendrier d'exécution ; ils devraient être terminés à la fin du mois de septembre 2013 hors plantation des espaces verts qui seront réalisés courant le mois de novembre 2013.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES.

En l'absence de réunions, M. le maire passe à la question suivante.

COMPTE-RENDU DES EPCL.

Syndicat mixte SATESE 37 :

M. Rué, conseiller municipal relate les débats de la réunion du 18 mars 2013 qui traitait notamment du règlement de l'assainissement non collectif, puis il indique qu'il n'a pas participé à la réunion de ce jour.

CONSEIL COMMUNATAIRE DU LUNDI 17 JUIN.

M. le maire expose les points évoqués :

- Vers une compétence Petite Enfance.
- La contractualisation avec le Conseil Général.

Commission Culture – Loisirs de la CCGC :

Mme Cherreau, conseillère municipale expose la dernière réunion de la Commission, notamment un éventuel rapprochement demandé par la Région avec la Communauté du Pays de Racan pour la programmation et le versement des aides.

L'activité Ciné-Off se poursuit.

La manifestation organisée par l'association « Bric à Notes » a connu un vif succès, salle des Quatre Vents.

Syndicat du Collège du Parc :

M. Lehagre, 2^{ème} adjoint indique que l'effectif des demi-pensionnaires à la prochaine rentrée ira entre 585 et 590 élèves. Le prix du repas est fixé à 3,10 € ; le coût du transport scolaire à 13 € par mois.

Le nouveau collège de Neuillé Pont Pierre sera construit à partir du 2^{ème} semestre 2014 selon les informations reçues pour être achevé en 2016.

Contractualisation avec le Conseil Général :

Exposé de M. le maire :

Sur ce point ont été retenus par la Communauté de Communes de Gâtine et Choisille pour faire l'objet d'une analyse par le Conseil Général aux fins d'attribution d'aides financières :

- Réalisation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage.
- Création d'un multi-accueil pour la Petite Enfance.
- Réalisation de deux salles sportives
- La rénovation de l'habitat insalubre.
- Le réaménagement complet du site de la déchetterie à Saint Antoine du Rocher.

Le Conseil Général privilégie l'aide aux équipements d'intérêt collectif.

Exceptionnellement, il pourra aider les communes de façon individuelle pour des projets s'inscrivant dans cette direction.

AIDE PARLEMENTAIRE.

M. le maire présente au Conseil municipal la réponse de M. le Député-Maire Philippe Briand sollicité par notre commune pour accorder une aide au titre de la réserve parlementaire dans le cadre des travaux d'aménagement, pour partie, de la rue de la Fortinière.

Une aide de 10 000 € est attribuée. M. le maire s'en réjouit et un courrier de remerciement a été adressé à notre Député.

QUESTIONS DIVERSES.

M. le maire indique que le 13 juin dernier, la société Négocim a déposé une demande de permis d'aménager au lieu-dit « La Pièce de la Mare » rue des Mailleries.

Ce projet conforme aux obligations du Plan local d'urbanisme est situé en zone de protection des Bâtiments de France. Le délai d'instruction s'élève à 6 mois maximum ; 14 lots à construire y sont prévus.

D'après le calendrier prévisionnel, dès le mois de novembre 2014, les acquéreurs pourraient prendre possession de leur lot pour une fin de construction au cours du 4^{ème} trimestre 2015.
Les terrains font en moyenne 500 m² en conformité avec la notion de l'économie d'espace imposée par les règlements et naturellement reprise dans le PLU. Les trottoirs seront revêtus en béton désactivé de gros calcaires blancs.

Mme Bouin indique que la Fête de l'école se déroulera au « Parc communal » le dimanche 30 juin prochain à partir de 15 heures avec kermesse et sera clôturé par la remise des livres offerts par la municipalité.

La Fête du village est arrêtée au samedi 6 juillet 2013 sur le parc communal, le feu d'artifice étant tiré sur l'emprise du stade municipal.

Sans autre question, M. le maire lève la séance à 21 heures 40.

Prochaine réunion du Conseil municipal le lundi 15 juillet 2013 à 20 heures 30.

Jacques BOULLENGER
Maire.